

Quand la politique se tient aux limites du projet sociologique.

Loïc Wacquant, *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, 2004.

Par Luca Pattaroni



Dans son édition du 17 novembre, le *Courrier International*

consacrait un dossier à la violence dans les banlieues qu'il titrait ainsi : « Banlieues, État social ou État pénal ? » Cette alternative, devenue douloureusement tangible à la suite du traitement répressif de ces « émeutes », est précisément celle qu'interroge Loïc Wacquant dans *Punir les pauvres*. Au moment donc où fait rage le débat autour des réponses à apporter à cette irruption de violence, il n'est pas inintéressant de suivre Wacquant jusqu'aux États-Unis pour y voir naître ce nouveau « geste sécuritaire » (p. 12) dont Sarkozy serait dans une certaine mesure le promoteur en France.

Dans cet ouvrage, Loïc Wacquant récidive et signe en fait l'argument déjà offert dans *Les prisons de la misère* (Wacquant, 1999), qui a pour lui le mérite de la clarté, et se résume ainsi : « la misère de l'État social sur fond de dérégulation suscite et nécessite la grandeur de l'État pénal » (p. 40). Cet argument doit être compris à la fois comme une démonstration empirique et une proposition analytique.

Empiriquement, Wacquant cherche à démontrer l'émergence aux États-Unis de ce qu'il nomme un régime politique « libéral-paternaliste » succédant au régime de l'« État charitable ». Sa démonstration passe par la mise en évidence d'une évolution opposée des politiques sociales et pénales. D'une part, on constate une réduction importante des budgets alloués aux aides sociales et une transformation des logiques qui l'animent (criminalisation de la misère, réforme de l'aide sociale). D'autre part, on assiste au gonflement des budgets alloués aux politiques répressives et à la mise en place d'un *Big government* carcéral (explosion des taux d'incarcération, allongement des peines, mise en place d'une industrie de l'emprisonnement).

Analytiquement, cette description conjointe de l'évolution des politiques sociales et pénales doit être comprise comme un déplacement théorique permettant de mettre en évidence les liens plus fondamentaux qui réunissent ces deux domaines de l'action publique qui sont en général traités séparément tant par les chercheurs en science sociale que par les acteurs publics (p. 36). Pour Wacquant, il est nécessaire de rompre avec cette division car elle ne permet pas de rendre compte des transformations du système politique américain. En effet, la thèse qu'il défend tout au long du livre est que l'originalité historique du système « libéral-paternaliste » tient dans la manière dont le social et le pénal s'allient pour traiter les pauvres.

Afin donc de révéler les qualités de ce système, Wacquant invite à renouveler le regard sociologique porté sur les rapports entre l'État et les couches de la population défavorisées :

« Il s'ensuit qu'il n'est plus possible, pour qui veut percer le destin des fractions précarisées de la classe ouvrière dans ses rapports avec l'État, de se contenter d'étudier les programmes de l'aide sociale. Il faut prolonger et compléter la sociologie des politiques traditionnelles du "bien-être" collectif [...] par celle des politiques pénales. Dès lors, l'étude de l'emprisonnement cesse de relever de la seule province spécialisée des criminologues et des pénologues pour devenir *un chapitre essentiel de la sociologie de l'État et de la stratification sociale et plus spécifiquement de la (dé)composition du prolétariat urbain* » (p. 39, l'auteur souligne).

L'ensemble de l'ouvrage apparaît comme une tentative pour traiter de manière symétrique le social et le pénal. Le rapprochement entre les deux se fait plus précisément en révélant le fait que ces deux domaines d'interventions de l'État peuvent être compris dans un même effort visant « à modeler, classer et contrôler les populations (jugées) déviantes, dépendantes et dangereuses sises sur son territoire » (p. 39).

Face à cette proposition sociologique, la question à laquelle nous aurons à répondre en fin de parcours est celle de sa pertinence pour rendre compte de l'évolution dénoncée dans l'ouvrage. Nous verrons en particulier que ce geste, qui place l'ouvrage dans la lignée d'une sociologie critique inspirée de Foucault et de Bourdieu, se révèle à la fois d'une redoutable efficacité politique, tout en laissant le lecteur quelque peu sceptique sur sa portée analytique. Avant de venir sur ces considérations plus critiques, il faut d'abord rendre compte de la démonstration fort bien étayée que propose Wacquant. Cette dernière se déroule en trois temps qui composent chacun une partie du livre.

Wacquant analyse dans la première partie ce qu'il nomme la « misère de l'État social », c'est-à-dire, en l'occurrence, la contraction du modèle américain de l'État Providence (décrit plus spécifiquement comme celui d'un « État charitable ») (chapitre 2). Cette contraction est double, elle consiste à la fois en une réduction du champ d'intervention étatique et en une diminution du budget alloué à l'assistance sociale. Cette évolution est en particulier due à la réforme du *welfare* instiguée par l'adoption en 1997 de la « loi sur la responsabilité individuelle et le travail ». Selon Wacquant, les principes¹ qui sous-tendent cette loi mettent littéralement « hors-la-loi » la misère et reportent « son poids sur les familles les plus déshéritées » (p. 102). De fait, son « objectif affiché est de résorber non pas la pauvreté mais la prétendue dépendance des familles assistées à l'égard des programmes sociaux » (p. 96). Une des mesures les plus significatives de cette évolution est la suppression du droit à l'assistance pour les enfants démunis, remplacé par une obligation de travailler pour les parents. Cette obligation revient pour Wacquant à forcer les pauvres dans le réseau du « salariat déqualifié et sous-payé ». Et, en effet, il est frappant de constater que sept ans après l'adoption de cette loi, les taux d'assistés ont diminué de moitié alors que le taux national de pauvreté est resté quasiment identique (p. 112). Cette transformation est donc à la fois quantitative et *qualitative*. Qualitative, car c'est la qualité même du social qui change dans ce nouveau « gouvernement de l'insécurité sociale », l'aide sociale prenant désormais la forme d'une « mise au pas » des pauvres (p. 102)².

Wacquant considère par ailleurs que cette évolution doit être comprise en lien étroit avec l'explosion du « pénal » : « au fur et à mesure que se défait le filet de secours (*safety net*) de l'État charitable, se tisse le maillage de l'État disciplinaire (*dragnet*) appelé à le remplacer dans les régions inférieures de l'espace social étasunien ». Cette évolution est résumée par la formule frappante de « criminalisation de la misère » (c'est le titre du chapitre 2). Il est toutefois parfois difficile de voir à quoi correspond exactement cette idée puisqu'elle ne peut guère être considérée de manière littérale (ce qui serait le cas si le seul fait d'avoir un revenu faible consisterait en un crime). Wacquant tente plus loin de préciser cette formule en parlant de « politique étatique de

criminalisation des conséquences de la misère d'État ». Si on le suit bien, les conséquences en question seraient celles relatives à la « dislocation sociale » — induite par l'atrophie de l'État charitable — et, en particulier, l'adoption de certains comportements, nécessaires pour survivre mais qui sont punis de lourdes peines de prison (c'est le cas en particulier de la « guerre à la drogue », p. 81). La démonstration de cette proposition passe alors moins par la mise en évidence d'un lien causal (ou compréhensif) que par un rapprochement statistique entre la baisse de l'assistance et la hausse de l'emprisonnement. La démonstration statistique est en fait double. Elle est d'emblée annoncée dans le deuxième chapitre (pp. 79-93)³ mais elle est poursuivie en détail dans la deuxième et la troisième partie du livre.

D'une part, Wacquant montre l'augmentation massive des effectifs des détenus — ainsi que plus largement des mises sous surveillance — et cela « alors même que la criminalité recule depuis une décennie » (p. 85). D'autre part, il révèle le fait que les cibles privilégiées de la répression sont « les fractions les plus marginalisées de la classe ouvrière » (p. 86). Ce double constat lui permet d'affirmer que « recouvrant sa mission historique d'origine, l'incarcération sert bien avant tout à la régulation de la misère, voire à sa perpétuation, et à l'entreposage des rebuts du marché ». Le propos est cinglant. Il tient sa force du dévoilement d'une fonction implicite du système. Nous reviendrons plus loin sur cette opération de dévoilement, centrale dans l'économie générale de l'ouvrage.

Après avoir documenté la misère de l'État social, Wacquant s'attaque dans la deuxième partie du livre à la démonstration de la « grandeur de l'État pénal ». Il s'agit ici de montrer l'importance de l'accroissement des taux d'emprisonnement ainsi que de mise sous surveillances de larges pans de la population américaine (chapitre 4). Les chiffres avancés sont impressionnants : en vingt ans, la population carcérale a quadruplé (atteignant près de 2 000 000 en 2000) et les personnes sous tutelle ont augmenté de 4 500 000 (*on probation* et *on parole*). A la suite de différents criminologues, Wacquant explique cette évolution — qui s'est déroulée dans une période de stagnation de la délinquance — par « l'extension du recours à l'enfermement à une gamme de délit et de crimes *de rue*⁴ qui, jusque-là, n'entraînaient pas de condamnation à la privation de liberté, notamment les infractions mineures à la législation sur les stupéfiants et les comportements qualifiés de désordres sur la voie publique, ainsi que par l'alourdissement continu des peines encourues⁵ » (p. 135, l'auteur souligne). En d'autres termes, ce sont essentiellement certains comportements plus fréquents dans les couches précaires de la population qui se voient plus systématiquement sanctionnés d'une privation de liberté. De leur côté, les délits économiques (abus de confiance, délits d'initié, etc.) font l'objet d'une certaine mansuétude (p. 135).

L'engorgement des prisons et des systèmes d'information découlant de ces transformations appelle en retour un accroissement des moyens mis à disposition. Le chapitre 5 du livre porte ainsi sur « l'avènement d'un "*big government*" carcéral ». Dans ce chapitre Wacquant décrit les investissements nécessaires pour absorber cette masse de détenus au détriment d'autres investissements sociaux comme, par exemple, ceux concernant la construction de logements sociaux⁶ (p. 178). Par ailleurs, cette gestion des flux de prisonniers ne repose pas seulement sur les épaules de l'État américain, mais elle s'avère aussi l'occasion de profits pour les entreprises offrant la gestion complète d'établissements de détention. Il se met donc en place toute une industrie de l'emprisonnement permettant d'externaliser le coût de ce quadruplement de la population carcérale. Ce coût est en outre réduit par une détérioration des conditions de détention — favorisée par une compréhension de la prison comme lieu d'expiation — ainsi que par la participation des prisonniers à leurs frais d'incarcération (pp. 196-197).

Afin de bien insister sur le phénomène de « criminalisation de la misère », Wacquant rajoute encore, dans la troisième partie de l'ouvrage, une série de données statistiques montrant le caractère ciblé de ce « grand enfermement ». Dans le chapitre 6 en particulier, il inscrit la politique pénale actuelle dans la continuité des institutions visant à « confiner et contrôler » les Afro-américains. Selon lui, les prisons américaines, où sont enfermés de manière disproportionnée des Afro-américains, doivent être considérées comme un substitut moderne du ghetto, du fait en particulier qu'elles conservent ses quatre traits principaux : stigmatisation, contrainte, enfermement, parallélisme institutionnel.

Dans un même souci d'identification de cibles privilégiées de ce système carcéral, le chapitre suivant s'attarde sur la « chasse » au pédophile. Pour Wacquant, la mise à l'index virulente des pédophiles et la médiatisation à outrance des crimes sexuels reflètent clairement le « moralisme » caractéristique de la politique pénale américaine. En particulier, le pédophile y est traité essentiellement comme une figure solitaire et déviante, alors même que l'on sait qu'une majorité des crimes sexuels sont commis à l'intérieur des familles (p. 263). Le sort réservé aux pédophiles apparaît ainsi comme hautement représentatif d'un système qui tend à traiter la délinquance comme une perversion morale individuelle qu'il s'agit avant tout de neutraliser et de rétribuer. Il n'est pas étonnant alors que dans un tel système les condamnés ne soient plus considérés comme des citoyens à part entière. Par cette analyse, Wacquant offre quelques pistes, encore insuffisantes, pour approfondir la compréhension des rapports entre la manière dont on conçoit la délinquance et dont on la traite. Nous reviendrons plus loin sur cette question. Avant cela, nous pouvons encore considérer brièvement la dernière partie de l'ouvrage qui porte sur l'éventuelle extension de ce modèle américain à l'Europe.

Pour analyser la mesure dans laquelle ce modèle influence les politiques européennes, Wacquant s'interroge à la fois sur l'importation des « mythes savants de la pensée unique sécuritaire »⁷ ainsi que sur l'évolution statistique des taux d'emprisonnement et des aides sociales. Concernant les « mythes savants », la discussion porte essentiellement sur l'adoption du principe de tolérance zéro ainsi que d'idées « reçues » (à l'instar de : c'est la police qui « fait fondre la criminalité »). Pour Wacquant, de tels schémas sont déjà fortement contestés aux États-Unis — n'ayant pas été prouvés — alors qu'ils sont de plus en plus présents dans les discours français incitant à un durcissement des réponses pénales (chapitre 8). La discussion prend ici l'allure d'un règlement de compte et d'une « guerre » d'experts.

Finalement, le dernier chapitre du livre s'attarde sur l'« aberration carcérale à la française » (chapitre 9). La France a connu un fort taux d'accroissement de sa population carcérale du fait d'un durcissement des peines et d'un élargissement du recours à l'enfermement. Cet accroissement apparaît « aberrant » car, au rythme actuel, la population carcérale française doublerait en cinq ans, soit deux fois plus vite qu'aux États-Unis au « plus fort de la boulimie pénitentiaire de la décennie 1980 » (p. 297) ! Comme aux États-Unis, il semblerait que l'évolution de la criminalité ne justifie en rien cette évolution. Un certain nombre de délits a diminué depuis le début des années 90 (cambriolages, vols à la roulotte, homicides) et l'augmentation des vols avec violence — essentiellement verbale — se fait sur une pente constante depuis vingt ans (p. 298). De plus, la « peur du crime », mesurée par enquête auprès de la population, est restée relativement stable sur les vingt dernières années. A nouveau, Wacquant appuie sa dénonciation sur la démonstration, statistiquement étayée, du caractère disproportionné et sans fondement théorique des réponses politiques. On serait donc en présence d'un piège sécuritaire dont il faut se dépêtrer. Dans ce but, il propose en fin d'ouvrage quelques pistes qui, si elles apparaissent intéressantes, ne semblent pas pouvoir être menées à bien dans le cadre même adopté par Wacquant pour dénoncer le phénomène étudié.

Avant de considérer de manière critique le cadre analytique proposé par Wacquant, il faut reconnaître que l'auteur propose un tableau inquiétant et convaincant des dangers de ce report du social sur le pénal. Néanmoins, il faut aussi confesser que cette conviction tient probablement pour partie à une sympathie politique nourrie à l'égard de cet argument. Cette dimension politique et la manière dont elle est susceptible d'influencer la réception de l'argument n'est pas à négliger du fait même que cet ouvrage a une visée critique dont l'actualité, comme il a été rappelé au début de l'article, est frappante. La recension d'un tel ouvrage est ainsi rendue délicate. En particulier, elle revient à s'interroger sur la mesure dans laquelle on peut rendre compte d'un ouvrage sociologique dont l'argument central et la démonstration convainquent politiquement tout

en laissant partiellement sceptique quant à leur intérêt sociologique. Ce scepticisme ne porte pas sur la solidité de l'argument présenté ou encore sur le sérieux de l'auteur. À cet égard, Loïc Wacquant s'efforce précisément de renforcer dans ce deuxième ouvrage, à l'aide d'un travail d'analyse statistique important et d'une connaissance fine de la littérature criminologique américaine, les étapes de la démonstration esquissée dans les *Prisons de la misère*. Autant reconnaître que, n'étant pas spécialiste de ces questions, je me sens guère autorisé, et peu armé, pour venir défier Loïc Wacquant sur ce terrain⁸. Ma critique de l'ouvrage porte alors plutôt sur le sens sociologique de cet exercice et son lien avec la question de la production d'un savoir analytique sur la société.

À la lecture des *Prisons de la misère*, j'avais eu l'impression que l'on était plutôt face à un excellent pamphlet politique que devant un texte visant à offrir une meilleure compréhension de la manière dont nos sociétés s'ordonnent et évoluent. En particulier, la description des mécanismes de production d'un discours répressif et de leur diffusion semblait plus relever de la dénonciation d'un « complot » que de l'analyse plus générale de la manière dont de tels schèmes cognitifs se diffusent. Ce sentiment ne tenait pas à la qualité des descriptions offertes par Wacquant des réseaux d'acteur et de leur activité mais plutôt à leur organisation trop systématique en preuves visant à étayer la thèse d'un projet cohérent de diffusion d'une politique répressive rapportant d'amples bénéfices à ses promoteurs (financiers et « symboliques »).

La lecture de *Punir les pauvres* laisse dans une certaine mesure une impression similaire. Toutefois, il est possible d'argumenter que l'idée de pamphlet ne rend pas bien compte de ce qui est en jeu ici. En effet, l'opposition entre pamphlet et sociologie laisserait entendre que, d'un côté, il y a quelque chose comme un savoir scientifique qui peut prétendre au nom de sociologie et, de l'autre, des discours politiques à caractère non scientifique. Une telle opposition serait malencontreuse et même dommageable dans la perspective d'une réflexion sur ce que peut être l'écriture sociologique. À cet égard, il me semble plus heuristique de considérer le texte de Loïc Wacquant comme portant à son point de rupture un certain projet sociologique. Ce projet est celui d'une sociologie dite « critique » telle qu'elle s'est développée à partir des écrits de Bourdieu. Comme l'a fait remarquer Luc Boltanski, une des opérations privilégiées par cette approche est celle du « dévoilement » (Boltanski, 1990). Derrière les actions des *agents*, et ce qu'ils déclarent vouloir faire, sont révélées — par le sociologue — des forces plus fondamentales qui fournissent l'explication *réelle* de leur comportement. L'adoption d'une telle perspective offre un cadre analytique et critique puissant tout en réduisant l'éventail des modalités explicatives envisageables.

En particulier, même s'il demeure possible de rendre compte des raisons avancées par les acteurs, ce cadre ne permet guère de leur octroyer une vertu explicative (quant au type d'action entrepris ou, plus minimalement, comme contraintes relatives aux choix d'actions possibles). Au-delà des raisons avancées par les acteurs, c'est plus largement l'ensemble des éléments rendant compte de la forme spécifique d'une action publique qui peine à trouver place dans ce type d'explication sociologique. Ainsi, même si Loïc Wacquant fait place de manière intéressante à un ensemble de facteurs autres que l'appât du gain pour rendre compte du durcissement des politiques pénales, il ne leur offre pas toute la place qu'ils mériteraient. L'opération de dévoilement implique l'attribution d'une place et d'un poids spécifique aux différents éléments considérés dans l'analyse (motif voilé de l'action, justification idéologique, erreurs interprétatives). Il résulte de ce déplacement du regard à la fois une plus grande force de dénonciation d'un mouvement contre lequel il convient de lutter ainsi qu'un appauvrissement de la compréhension des ressorts sociologiques en jeu dans cette évolution. Cet appauvrissement est à comprendre à l'aune d'un projet sociologique alternatif. Ce dernier vise moins à révéler les forces qui « agissent » les humains — ou encore leurs intentions dissimulées — qu'à rendre compte de la manière dont ces derniers composent un monde commun traversé par ces forces (Benatouïl, 1999). Ce changement de perspective sociologique n'implique toutefois pas une rupture radicale avec l'analyse de Wacquant. Il amène plutôt à mettre en évidence et approfondir certains éléments qu'il ne fait qu'effleurer du fait du regard adopté.

Comme on l'a vu, l'ouvrage de Wacquant se présente comme une tentative de dévoilement des « vrais » enjeux de l'évolution des politiques pénales. En particulier, il s'efforce de montrer que derrière le but affiché de lutte contre la criminalité se tient une entreprise de criminalisation de la pauvreté dont les principales victimes sont les noirs américains. Il s'agit bien là d'une « entreprise », car cette criminalisation de la pauvreté est liée à un « complexe commercial carcéro-assistanciel » producteur de bénéfices importants. Outre l'importance des faits mis en évidence (diminution des aides sociales, impact discriminatoire des politiques pénales), un des intérêts du livre réside dans le fait que Wacquant est amené à préciser ce qui est recomposé dans le passage vers des politiques répressives. L'adoption d'une politique plus répressive ne passe pas seulement par l'augmentation des efforts policiers, l'allongement des peines et l'agrandissement des prisons mais elle suppose aussi tout un travail de requalification de ces différents éléments.

Ainsi, il ressort clairement de l'analyse que la mise en place d'un « État pénal » s'accompagne d'une requalification du sens attribué à l'emprisonnement. Les fonctions de réhabilitation et de réinsertion, centrales dans une politique pénale moins répressive, sont de plus en plus délaissées au profit des fonctions de mise à l'écart et de rétribution (p. 85). La diminution des programmes

de réinsertion et la mise en place de conditions d'emprisonnement plus dures (boulet, travail forcé, etc.) signalent ce déplacement.

Plus fondamentalement encore, cette évolution s'appuie sur une transformation du regard porté sur la délinquance. Le délinquant est en effet vu avant tout comme une personne moralement responsable de ses actes et plus du tout comme un éventuel « produit » d'un milieu défavorisé. Wacquant insiste avec raison au début de l'ouvrage sur la place centrale accordée aux États-Unis à la responsabilité individuelle et à l'abandon concomitant qu'elle implique des « excuses sociologiques » (p. 30). La délinquance devient dès lors un « choix » qu'il faut punir. L'accent mis sur la responsabilité individuelle n'influence pas seulement la politique pénale mais aussi la transformation de la politique sociale. Comme on l'a vu, le souci premier des réformes de l'aide sociale est d'éviter la « dépendance » des personnes assistées. À l'instar du délinquant, le pauvre devient moralement responsable de son sort. Il s'agit donc de réinsuffler certaines valeurs (familiales et « goût du travail ») pour aider le « mauvais » pauvre à s'en sortir (p. 113). On retrouve ici une lecture très proche de celle des libéraux français du 19^e siècle sur laquelle se fondait leur politique paternaliste (Ewald, 1984)

Le *continuum* entre social et pénal serait donc rendu possible par cette transformation du regard anthropologique porté sur l'être en société. On peut regretter que Wacquant ne développe pas plus en avant cette question et ne fait que signaler ces changements dans le cadre de sa démonstration avant tout statistique. La cohérence justificative des tenants d'une position plus répressive n'est guère abordée et l'argumentation saute rapidement sur le dévoilement des intérêts ou du sens cachés de cette politique. À cet égard, des propos comme celui-ci laissent toujours un peu mal à l'aise quant à leur portée sociologique :

« Le principal moteur de l'expansion inouïe de l'État pénal américain à l'ère post-keynésienne et la raison de sa politique de fait de "promotion préférentielle" des Afro-américains à l'entrée en prison n'est pas la criminalité ; c'est la nécessité de renforcer un clivage de caste qui s'érode tout en soutenant le régime émergent du salariat désocialisé auquel sont voués la majorité des Noirs urbains » (p. 226).

Mal à l'aise, car s'il est indéniable que ce sont les Afro-américains qui pâtissent le plus de cette politique et qu'il est aussi indéniable qu'elle est congruente avec le maintien d'une frange de salariat précaire, il est néanmoins délicat de faire de ces conséquences le « principal moteur » de la politique. Cela non pas car il est faux de penser qu'un tel moteur puisse exister, mais surtout car cela court-circuite la place qui serait éventuellement occupée par d'autres moteurs, comme le souci de répression et de moralisation qui découle d'une lecture responsabilisante de la

délinquance. Le problème est double et concerne à la fois la question du type d'analyse proposé et aussi, plus fondamentalement, la place occupée par le sociologue et le discours qu'il produit.

Du point de vue de l'analyse proposée, ce que rend difficile un tel propos est la compréhension fine des dynamiques des transformations des politiques publiques. À la suite des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot invitant à prendre au sérieux les contraintes pesant sur les énoncés sur les justifications publiques (Boltanski et Thévenot, 1991), de nombreuses recherches insistent désormais sur l'importance des « arènes publiques » (Cefaï, 2002) et des registres critiques qui s'y déploient, obligeant la modification des « épreuves » portées par un système donné (Boltanski et Chiapello, 1999). Dans une telle perspective, la dynamique de ces transformations ne peut pas être réduite au dévoilement de forces souterraines à l'œuvre.

Wacquant est lui-même conscient de l'importance des registres argumentatifs en jeu dans l'évolution qu'il analyse. Toutefois, ceux-ci sont rabattus trop rapidement sur l'idée de « mythes savants ». Cette dénonciation du caractère faux de certaines croyances — à l'aide d'une démonstration statistique censée pouvoir trancher entre le vrai et le faux — place le sociologue dans une position spécifique. Il devient en effet celui qui peut trancher dans le débat politique à l'aide de son expertise. Cette capacité est problématique.

Pour illustrer cette question, prenons par exemple le dévoilement du caractère infondé de la politique répressive par la mise en évidence de la stagnation de la délinquance. On peut éventuellement argumenter ici que cette analyse ne tient pas compte d'un aspect qui a pourtant été reconnu dans d'autres domaines pour favoriser la démocratisation de la société. Cet aspect est celui de la possibilité d'une exploration commune — entre « experts » et « profanes » — d'un niveau de risque acceptable (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001). Cette exploration commune est apparue nécessaire, par exemple, afin de ne pas voir le débat sur la gestion de certains risques environnementaux clôt par une évaluation scientifique dénonçant les biais de la perception profane du risque. Dès lors, la seule mesure d'un risque ne suffit pas à déterminer sa qualification publique. En toute logique, il est difficile de ne pas appliquer cet argument à la délinquance. La simple évaluation statistique du niveau de délinquance et de son évolution ne saurait suffire pour déterminer ou non la pertinence d'un changement de politique. Ce qui est en jeu n'est pas simplement un « sentiment d'insécurité » plus ou moins manipulé mais aussi la possibilité d'un débat public sur la mesure dans laquelle une société tolère ou non certains comportements. Bien entendu, le propos de Wacquant montre aussi assez clairement que l'on n'assiste pas *de facto* à un tel débat mais plutôt à sa clôture par l'expertise dont se réclament les tenants des solutions plus répressives. Néanmoins, il faut se poser la question si l'on peut se

contenter d'une seule « contre-expertise » — comme tend à le faire cet ouvrage — pour rouvrir le débat ? L'analyse gagnerait plutôt à approfondir le mécanisme des débats autour de la délinquance afin de réfléchir à la mesure dans laquelle cette question peut être traitée démocratiquement.

Dans cette perspective, il faudrait approfondir la compréhension des liens dynamiques entre une politique pénale (rôle de la prison, mesures préventives, *etc.*) et une conception spécifique de la délinquance ou encore un « sentiment d'insécurité » donné. Certaines enquêtes ont déjà montré l'étroite dépendance entre ces différentes facettes de la justice pénale (Widmer, Languin, Pattaroni, Kellerhals, Robert, 2004). Ceci signifie en particulier que le durcissement d'une politique pénale semble devoir forcément passer par une requalification des éléments en jeu (conception de la peine, du délinquant, *etc.*) telle que la décrit d'ailleurs Wacquant. Si l'on prend au sérieux cette exigence et que l'on se penche alors plus attentivement sur les conditions de constitution d'une politique pénale plus répressive, de nouvelles questions surgissent quant à la possible transposition d'une telle politique.

En effet, la lecture en termes de responsabilité individuelle de l'acte délinquant et de la pauvreté a été facilitée aux États-Unis par une méfiance historique face à toutes les formes de dépendance. Cette dernière s'est encore accélérée ces dernières décennies au point de toucher les formes de dépendance tolérées jusque là dans la société industrielle (femme au foyer, pauvres, *etc.*) (Fraser, 2002). Il faut insister plus que Wacquant sur l'importance de cette mise à l'index de la dépendance, qui à la fois vise l'émancipation de chaque individu — directement sujet de droit — mais fait aussi le lit d'une injonction souvent trop forte à la responsabilité individuelle. Ce double mouvement ouvre une compréhension plus nuancée de ce qui se joue dans le durcissement pénal auquel on assiste aux États-Unis. De plus, il invite à se poser la question du type de résistance que pourra rencontrer un tel modèle dans des pays ne disposant pas d'une telle lecture de la dépendance. L'exportation d'un tel modèle ne pose pas seulement la question de la diffusion de mythes savants, mais plus profondément celle de la mesure dans laquelle le lieu d'accueil se prête à la nécessaire recomposition des différentes entités qui composent sa politique pénale et sociale.

Ainsi, l'enjeu n'est pas seulement celui d'une vigilance à l'égard des « mots et des discours » comme invite à le faire Wacquant dans sa première proposition d'action pour sortir du piège sécuritaire (p. 308). Certes, il est nécessaire d'éviter les « glissements sémantiques », mais les analyses sociologiques soucieuses de décrire la manière dont les politiques publiques se déploient dans le monde nous ont appris que les différents modèles d'organisation politiques

s'appuient non seulement sur des mots, mais aussi des dispositifs pratiques composés d'objets matériels et conventionnels (Boltanski et Thévenot, 1991). Sur ce point Wacquant demeure relativement avare en analyses. De fait, la modalité essentielle d'analyse des objets équipant le monde sur laquelle il s'appuie est l'économie. Il est alors essentiellement question de coûts et de profits, ou encore d'intérêts à dévoiler. Son analyse ne permet pas de véritablement questionner les articulations existant entre les différentes conceptions anthropologiques, les discours politiques tenus et les solutions pénales adoptées.

Avant de conclure ce parcours, il est intéressant de se pencher encore sur une dernière proposition de Wacquant dans laquelle il invite à défendre « l'autonomie et la dignité propre des métiers du bras social de l'Etat » (p. 308). Nous touchons là à l'articulation essentielle pour le propos de l'ouvrage entre le social et le pénal. Comme on l'a vu, Wacquant insiste sur le fait que la mise du social au service du pénal constitue une des caractéristiques principales de la « criminalisation de la misère » et donc d'une politique étatique visant avant tout à « mettre au pas » les pauvres. Ceci l'amène à conclure que pour résister à cette évolution, les métiers du social doivent avant tout « remplir leur mission, toute leur mission et rien que leur mission » (p. 308). Le problème est que cette mission est loin d'être évidente et que l'opposition que semble suggérer Wacquant entre un *bon* et un *mauvais* social est bien trop simple pour pouvoir explorer les enjeux actuels des politiques sociales et en particulier du travail social.

À nouveau, c'est le projet sociologique critique animant l'ouvrage qui n'est pas à même d'offrir une description réaliste du travail social. Dans une telle perspective en effet, le travail social est avant tout considéré de l'extérieur en tant qu'activité se soumettant ou non au *diktat* du pénal (ou de tout autre projet disciplinaire)⁹. Néanmoins, si l'on accepte l'idée que la responsabilité individuelle est un des noyaux problématiques de l'évolution décrite par Wacquant, ceci nous oblige à un détour bien plus long pour analyser les éventuels liens entre le social et le pénal. En effet, le travail social est désormais étroitement associé à une visée d'autonomisation et de responsabilisation des personnes assistées. Celle-ci n'a pas pour seul but la mise au pas des personnes aidées, mais aussi le souci de les rendre capables de prendre place dans une société où ces qualités sont celles attendues du fait d'une organisation en réseau où la capacité à porter un projet devient essentielle (Boltanski et Chiapello, 1999). Le travail social voit ainsi ses missions se multiplier : prestation d'une aide universelle, soutien de proximité, pédagogie de l'autonomie. À la lumière de cette diversité, source de différentes tensions, il apparaît peu pertinent de réduire le problème à celui d'une alternative entre assistance ou « mise au pas » des pauvres.

Pour conclure, si la lutte contre la dérive sécuritaire est nécessaire — et c'est une des qualités de l'ouvrage de Wacquant de nous en montrer l'urgence — cela implique alors une analyse approfondie de la manière dont elle s'inscrit dans le monde. Il faut prendre au sérieux à la fois l'intention qui l'anime et la manière dont elle s'appuie sur certains développements qui sont au centre du projet d'émancipation de la modernité (à l'instar de la valorisation de l'autonomie et de la responsabilité individuelle). Dès lors, il convient de se défaire de certains réflexes sociologiques qui trop souvent, malgré leur efficacité politique, ne permettent pas d'effectuer le long détour nécessaire pour réinventer une critique plus ajustée. L'ouvrage de Wacquant s'avère être à la fois une mise en garde salutaire — et de bonne facture — face à cette dérive sécuritaire, tout en n'offrant guère de perspectives pour penser plus en avant les enjeux des transformations qui la rendent possible.

Loïc Wacquant, *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004. 347 pages. 26 euros.